

Séance du 05/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 du mois de Juin à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances à la salle Phénix, les membres du Conseil municipal de la Commune de Moissannes, sous la présidence de Madame AUBERGER Mare-Sophie, Maire de Moissannes, dûment convoqués le 1^{er} Juin 2026.

Présents : Madame AUBERGER Marie-Sophie, Monsieur TALABOT Dominique, Monsieur DORLIAT Guillaume, Monsieur BARRA Pierre-Yves, Madame PIARROUX Audrey, Madame BARRAUD Samantha, Monsieur TEXONNIERE Yann, Monsieur JACQUOT Alexis, Madame JANDAUD Véronique, Madame MENUDIER Isabelle et Madame DEVARD Ghyslaine.

Absents : Monsieur JACQUOT Alexis

Procurations : Monsieur JACQUOT Alexis donne procuration à Madame BARRAUD Samantha.

Le secrétariat a été assuré par : Madame PIARROUX Audrey

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de Membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes Pour :	11
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Cette délibération annule et remplace la délibération 2026-018 du 24 Avril 2026

OBJET : CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle

Application agréée e-legalite.com
09_DE_087-218709905-20260605-2026_033-DE

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Madame le Maire propose de créer 3 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- **La Commission Travaux et Réseaux** afin de traiter les sujets concernant la voirie, l'urbanisme et les bâtiments communaux,
- **La Commission Affaires Sociales et Scolaires**
- **La Commission Cadre de vie** afin de parler de la communication, du fleurissement et du cadre de vie en général.

La Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 6 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à trois commissions.

Madame le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission Travaux et Réseaux
- 2 - Commission Affaires Sociales et Scolaires
- 3 – Commission Cadre de vie

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 6 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à 3 commissions.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

3610E20871218709905-20260605-2026_033-DE

1 – Commission Travaux et Réseaux :

- Monsieur TEXONNIERE Yann
- Monsieur TALABOT Dominique
- Monsieur DORLIAT Guillaume
- Monsieur BARRA Pierre-Yves

2 – Commission Affaires Sociales et Scolaires :

- Madame BARRAUD Samantha
- Monsieur BARRA Pierre-Yves
- Madame PIARROUX Audrey
- Monsieur JACQUOT Alexis

3 – Commission Cadre de vie :

- Madame PIARROUX Audrey
- Madame JANDAUD Véronique
- Madame MENUJER Isabelle
- Madame DEVARD Ghyslaine
- Monsieur DORLIAT Guillaume
- Madame BARRAUD Samantha

Fait et délibéré en séance

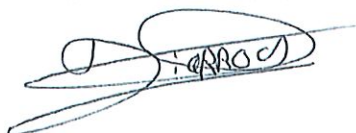
Le 05/06/2026

Le Maire



Publiée le :

La secrétaire de séance :



REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-218709905-20260605-2026_033-DE